

ris. Il s'agit de marcher vers la suppression de toutes les congrégations, à la séparation de l'Église et de l'État avec une police générale des cultes.

Il faut attendre maintenant le moment où le président du Conseil apportera à la majorité le nombre considérable de demandes d'autorisation dont il sera tenu de répondre.

La parole est maintenant au pays. Il faut qu'il sache qu'on va à l'application intégrale du programme.

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Aussitôt la loi promulguée, un arrêté indiquera les formalités que les congrégations auront à remplir. Cet arrêté paraîtra en même temps que la loi et le décret qui la mettra en œuvre.

M. BENOIT. — Il y a une partie de la loi à laquelle je ne puis m'associer. Elle lui suppose un esprit de représailles dans certaines de ses parties.

Il y a en France deux fautes, on répond par une autre faute. La paix religieuse, celle qui veut la paix religieuse, et celle qui veut la guerre religieuse.

Il faut choisir entre les deux, c'est pour cela que je voterai pas cette loi.

L'article 18 est adopté par 386 voix contre 130.

**Amendement de Viviani**  
VIVIANI a la parole pour développer une disposition additionnelle qui remplace l'article 18 supprimé dans l'article 18 par suite de l'adoption de l'amendement Goussier, au Sénat.

« Les membres des congrégations dissoutes ne pourront arguer d'une prétendue Société de fait existée entre eux pour réclamer tout ou partie de l'actif ».

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Je viens demander à la Chambre de repousser l'amendement Viviani en effet que la dissolution d'une communauté religieuse ne sera effectuée qu'à la liquidation des biens et en vertu de la loi.

M. FALLETAN. — L'amendement de M. Lhopiteau est une modification équivalente. Il s'agit d'un des points les plus importants de la loi.

Il faut que le vote repose entièrement sur les intentions du Parlement.

M. TROUILLON. Rapporteur. — L'amendement proposé par la commission apporte des modifications au projet voté par le Sénat. Il est inutile de le discuter.

L'amendement Viviani est repoussé par 450 voix contre 150.

**Vote de la loi**  
L'ENSEMBLE DE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS EST ADOPTÉE PAR 415 VOIX CONTRE 216.

Le résultat est accueilli par les cris répétés de Vive la République !

**L'Octroi de Lyon**  
M. CAILLAUX dépose le projet sur les octrois de Lyon modifié par le Sénat.

M. MOIREL dépose son rapport sur cette question. Il demande l'urgence et la discussion immédiate, qui sont ordonnées.

Les articles et l'ensemble sont adoptés sans discussion.

La séance est levée à 7 heures 30. Séance lundi matin, à 9 heures pour la discussion du projet au sujet des retraites ouvrières.

**SÉNAT**  
Paris, 23 juin. La séance est ouverte à 2 h 45.

**L'Octroi de Lyon**  
On reprend la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Lyon à établir divers taxes en remplissant des droits d'octroi supprimés.

Le contre-projet Goussier, tendant à renvoyer le projet au gouvernement municipal de Lyon pour un nouvel examen, est repoussé par 110 voix contre 29.

M. MOIREL met aux voix les articles du projet de loi tendant à autoriser la ville de Lyon à établir divers taxes en remplissant des droits d'octroi supprimés.

M. MOIREL met aux voix les articles 9 et 10 de la loi relative aux établissements libres d'enseignement.

L'urgence est déclarée et il y a une sorte d'urgence. M. MOIREL déclare que la commission ne l'accepte pas.

M. MOIREL met aux voix les articles 11 et 12 de la loi relative aux établissements libres d'enseignement.

M. MOIREL met aux voix les articles 13 et 14 de la loi relative aux établissements libres d'enseignement.

M. MOIREL met aux voix les articles 15 et 16 de la loi relative aux établissements libres d'enseignement.

Le ministre demande au Sénat de voter ce projet.

**La Fête Nationale**  
Enfin, le Sénat adopte le projet de loi concernant les dépenses de l'expédition de Chine, projet ayant pour objet de faire remise aux communes des sommes payées en excédent sur les dépenses effectuées au titre de la loi de 1890 pour la construction d'établissements d'enseignement primaire, et le projet tendant à déclarer férié le lendemain de la Fête Nationale, lorsque celle-ci tombe un dimanche.

La prochaine séance est fixée à mardi 2 h. La séance est levée à 5 heures 40.

**L'Octroi de Roubaix**  
Le projet de suppression totale

(De notre correspondant parlementaire.)  
Paris, 23 juin. Conformément à la promesse qu'il avait faite au Sénat, le ministre de Roubaix, M. Caillaux a déposé à la séance de cet après-midi, immédiatement avant la discussion de la loi sur les Associations, le projet de loi relatif à la suppression totale de l'octroi de Roubaix.

La commission des octrois, qui se trouve saisie du fait même de ce dépôt, examinera demain le projet de M. Victor Dubouché, président de la commission, à assurer le maire de Roubaix que toute dérogation serait faite par ses collègues.

**Massacre de grévistes**  
EN ITALIE  
Rome, 23 juin. — Des grévistes viennent d'être lynchés, assassinés par la troupe à Barra, près de Ferrare.

La situation y était tendue depuis quelque temps. Les grévistes avaient été lynchés et les ouvriers agricoles en grève, des Pionniers.

À leur arrivée, il a fallu les faire protéger par la troupe et faire évacuer les maisons qui leur servent de logement.

M. Lefebvre, député de Roubaix, a été lynché et tué. Le nombre des ouvriers en grève est de 5.000.

**L'Expulsion de Paouli**  
UN MESSIEUR ARBITRAIRE  
Paris, 23 juin. — Un expulsé russe, Paouli, qui vivait à Paris depuis plusieurs années, a été arrêté par son domicile et expulsé dans la nuit.

M. Waldeck-Rousseau a répondu qu'il allait ordonner à la police d'expulser Paouli.

Dans la Petite République, Jaurès affirme que la police française a été grossièrement insultée par le russe, qui a crié des injures contre un militaire français d'Etat Major.

**Les Pillards Gonnés**  
Une réforme du général André  
Paris, 23 juin. — Sur la proposition du ministre de la guerre, le président de la République vient de signer un décret supprimant « les pillards de presse en campagne ».

Il a fallu les pillards organisés en clubs, les pillards de presse, les pillards de la presse, les pillards de la presse, les pillards de la presse.

M. Waldeck-Rousseau a répondu qu'il allait ordonner à la police d'expulser Paouli.

Dans la Petite République, Jaurès affirme que la police française a été grossièrement insultée par le russe, qui a crié des injures contre un militaire français d'Etat Major.

**Faits Divers**  
HORS RÉGION  
Est-ce une séquestration

Paris, 23 juin. — Il y a quelques jours, M. Bachelot, commissaire de police, était informé que les parents de l'enfant disparu, M. Voltaire, sequestré par son père, étaient venus à la police, assurant les auteurs de l'accusation, non seulement qu'ils n'avaient rien de commun avec l'enfant, mais encore qu'ils n'avaient rien de commun avec l'enfant.

M. Bachelot étant rendu, avec le docteur Albert, à l'adresse indiquée, trouva le petit Bachelot dans un état de faiblesse et de débilité, non paraitrait avoir que quelques mois et était incapable de supporter la lumière.

Le père, imprimeur, se défendait d'ignorer les faits.

« Messieurs, dit-il. Et tout à coup s'adressant à Pierre, très vite et très bas : — Ce serait un meurtre !... Continuer ce duel est impossible... »

Pierre répliqua avec dédain : « Interrompre si M. de Villefort en exprime le désir. »

« Ce fut sa seule réponse. — En était bien sûr... dit Pierre... vous le voyez, Jurville, moi, je ne demandais pas mieux... c'est lui qui le veut... »

M. de Jurville s'écarta. On entendit aussitôt le choc bruyant des lames. Il n'y avait plus sur le visage de Girard d'autre sentiment que une joie sauvage.

Et Horace en usant son dernier et suprême effort à se défendre, car il n'attaquait plus, — Horace les yeux de plus en plus troublés, la main de plus en plus lourde, mais toujours le cœur haut et ferme, — Horace se disait : — Je suis perdu !

Presque avec une certitude absolue, Pierre pouvait se demander : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ?

Enfin le bras fatigué d'Horace, écarté dans une parade, n'est pas revenu à temps dans saigne de défense : le mouvant rempart derrière lequel depuis une heure d'effroyable lutte, s'était abrité le jeune homme, offre une brèche par où va passer l'épée de Girard.

Le vent qui s'était apaisé depuis quelques minutes, a repris de plus belle avec une violence, et pourtant il n'y a pas un nuage dans le ciel, mais les arbres se tordent les branches si balancés dans une vague les autres, ainsi que pour chercher protection contre une rafale.

Tout près de l'avance, à une dizaine de mètres des adversaires, derrière Horace et face à Girard, il y a un renforcement de l'avenue dans le bois formant clairière et, au milieu, une levée de terrain tout encombrée de hautes bruyères et de touffes de genêts.

Le vent souffle la comme dans le bois, avec rage, incline bruyères et genêts jusqu'au ras du sol, ramasse au pied du terre des feuilles mortes amoncelées et les chasse en tourbillons tout autour.

ils ont été laissés l'un et l'autre en liberté provisoire.

Le petit René a été transporté à l'hôpital des Enfants malades.

M. Alaph, juge d'instruction est chargé de l'affaire.

**LA COURSE PARIS-BERLIN**  
Paris, 23 juin. — Les coureurs en automobiles sont partis ce matin d'Alais-Chapelle, pour accomplir la seconde étape de leur voyage.

À Cassel, un grave accident s'est produit à l'arrivée des deux premiers concurrents, MM. Fourrier et Girardot. Leurs voitures se sont heurtées et ont pénétré dans la foule. Un enfant a été grièvement blessé.

Un automobile a fait explosion en arrivant à Dusseldorf. Les voyageurs ont été blessés. Le capitaine français qui était à la tête de l'automobile, a été jeté hors de sa voiture et grièvement contusionné.

Le comte de Pérignon, est tombé malade et a dû renoncer à la course.

À Berlin, l'hôtel de l'Automobile Club, les gendarmes français ont été lynchés et les corps sont passés aux outelets français et allemands.

**DANS LA RÉGION**  
Mystérieuses disparitions  
A DOUAI

Nous avons relaté, hier, la mystérieuse disparition d'un bouclier de Saint-Laurent-Bianchy. Voici au sujet de cette affaire de nouveaux détails.

Le bouclier en question est M. François Lefebvre. Il était installé à Saint-Laurent-Bianchy depuis le 1er avril 1901.

Le 19 juin dernier, il se rendait à Douai par le train de six heures et demie, pour assister au mariage de sa fille, âgée de 15 ans, avec un jeune homme de la région.

Il a été vu à Douai, dans la nuit du 19 au 20, par un de ses amis, qui lui a dit qu'il avait été vu à Douai, dans la nuit du 19 au 20.

« Les renseignements recueillis à Douai, le 20 juin, par M. François Lefebvre, à l'effet d'un billet pour Arras et qu'il a retiré sans adresser au buffet. »

« A la suite d'une conversation, tenue dans un estaminet d'Albi, avec un certain M. Lefebvre, gendarme d'Arras, une enquête a été ouverte. »

« Un journalier qui avait pris part à cette conversation a été interrogé. Il a déclaré avoir rencontré, vers 10 heures du soir, sur le boulevard de la gare, un homme qui se faisait appeler M. Lefebvre, et qui lui avait dit qu'il était à la recherche d'un bouclier. »

« M. Lefebvre, qui était tout seul, a été interrogé. Il a déclaré avoir rencontré, vers 10 heures du soir, sur le boulevard de la gare, un homme qui se faisait appeler M. Lefebvre, et qui lui avait dit qu'il était à la recherche d'un bouclier. »

« M. Lefebvre, qui était tout seul, a été interrogé. Il a déclaré avoir rencontré, vers 10 heures du soir, sur le boulevard de la gare, un homme qui se faisait appeler M. Lefebvre, et qui lui avait dit qu'il était à la recherche d'un bouclier. »

**Un homme broyé par un train.**  
A ARTRES  
Hier, vers une heure et demie, un ouvrier nommé Huguette, qui est employé en qualité d'ouvrier à l'usine de la gare d'Artres, voulut monter dans le train 741.

Le train était en marche. Huguette ayant fait un faux pas sur les rails, le train lui passa sur le corps.

Quant on le releva, le malheureux Huguette portait de multiples blessures, dont une très grave, à la tête. Il expira au milieu d'atroces souffrances, à 2 heures 45.

**Drame entre gendarmes et malfaiteur**  
A QUIÈVRECHAIN  
MORT D'UN GENDARME  
Un nommé Capite Eugène, âgé de 41 ans, était condamné par le tribunal de Mons à six mois de prison pour vol.

Il avait été arrêté par le gendarme Capite Eugène, qui l'avait conduit à la prison de Mons.

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

« M. de Villefort dit : — Où vais-je le frapper ? A la gorge ou au cou ? »

gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Le gendarme Lefebvre se mit à la nage, et revint bientôt Capite. Une lutte d'énormes proportions eut lieu.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

Nous avons fait justice de ce mensonge odieux.

aucune protestation d'ailleurs et la salle se vida sans incident.

« Excellence soignée ! Et maintenant, républicains et socialistes, un dernier coup de collier et tous aux urnes dimanche. »

**Cantons de Saint-Amand**  
La section amandaise du P. O. F. a désigné ses candidats aux élections cantonales provinciales.

Le citoyen Paul DESSART, conseiller prud'homme, ouvrier charrain, secrétaire général du Syndicat de la métallurgie, a été choisi comme candidat au Conseil général dans le canton de Saint-Amand (rive droite) contre M. Jules Sirois, conseiller sortant.

Le citoyen Léon ENLETT, marchand de farine, secrétaire général de la section amandaise du P. O. F., a été désigné pour le Conseil d'arrondissement (rive gauche) contre M. Platelle, négociant au Haveluy, conseiller sortant.

Notre camarade plus dévoué est acquis à nos deux vaillants camarades.

**Canton de Denain**  
Une importante réunion des membres des comités cantonaux du Canton de Denain (rive gauche) s'est tenue vendredi, au siège du syndicat central, à Denain, sous la présidence du citoyen Sirois, conseiller sortant.

Le citoyen Paul DESSART, conseiller prud'homme, ouvrier charrain, secrétaire général du Syndicat de la métallurgie, a été choisi comme candidat au Conseil général dans le canton de Saint-Amand (rive droite) contre M. Jules Sirois, conseiller sortant.

Le citoyen Léon ENLETT, marchand de farine, secrétaire général de la section amandaise du P. O. F., a été désigné pour le Conseil d'arrondissement (rive gauche) contre M. Platelle, négociant au Haveluy, conseiller sortant.

Notre camarade plus dévoué est acquis à nos deux vaillants camarades.

**LA LOI D'ASSOCIATION**  
ET NOS DÉPUTÉS  
Voilà comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association.

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

« On voit comment se sont réparties, hier, les voix des députés de la Nord et de la République, au sujet de la loi d'association. »

**L'EXPLOSION DE SECLIN**  
Mort de la victime  
Nous avons relaté la terrible explosion arrivée, mardi soir, chez M. Wibaux.

Mme Wibaux nous a écrit qu'elle a été grièvement blessée par l'explosion, mercredi matin, à l'hôpital. Elle y a succombé, au milieu d'horribles souffrances, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Elle avait 42 ans. Elle laisse deux petites filles, de 4 et de 2 ans.

**Chronique Electorale**  
A Lomme  
SECTION DU MARAI  
Nous recevons du Marais de L